

# Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'association Ubuntu-fr

lundi 19 avril 2010

En date du lundi 19 avril 2010 à 21h00 ;

Conformément aux statuts l'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue sur internet, sur le salon IRC ubuntu-fr-admins@freenode.

*(réunion sur internet, salon ubuntu-fr-admins@freenode, journaux de la réunion disponibles sur demande. )*

## **Étaient présents :**

- Didier Roche (didrocks)
- Christophe Sauthier (Huats)
- Julien Rottenberg (Ju) ( parti à 21h45, Christophe Sauthier le représente )
- Emmanuel Lenormand (Manu-Ubu)
- Olivier Fraysse (olive)
- Laurent Childz (Rolus)

## **Également présents :**

- Magali (Bookynette)
- Christelle Thomas (kinouchou)
- Pierre Pavard (McPeter)
- Gabriel Pettier (tshirtman)
- Philippe Cortez (YoBoY)

L'assemblée est présidée par Christophe Sauthier, et est soumise à l'ordre du jour.

## **Ordre du jour**

- Bilan financier 2009
- Remboursement des frais du véhicules loué pour les Vieilles Charrues.
- Tour de table des questions ouvertes
- Élection du nouveau bureau

- Questions diverses :
  - mettre en place des réunions régulières ouvertes à tous.
  - Ouverture de l'association aux membres choisis par méritocratie.

## **Décisions**

Après les débats il a été noté que le bilan 2009 n'était pas encore achevé, il devra être représenté lors de la prochaine réunion.

À l'unanimité il a été voté que nous devons rembourser les frais du véhicules loué pour les Vieilles Charrues (location, péages et carburant).

La parole a été laissée aux personnes présentes afin qu'elle puisse poser des questions à l'association. Ces questions ont toutes eu une réponse de la part des membres ou des autres personnes présentes.

À l'unanimité l'assemblée a agréé le changement du bureau, le nouveau bureau de l'association se compose des personnes suivantes :

- Président : Christophe Sauthier (huats)
- Secrétaire : Philippe Cortez (YoBoY)
- Secrétaire Adjoint : Didier Roche (didrocks)
- Trésorier : Christelle Thomas (kinouchou)

À l'unanimité l'assemblée a statué qu'une assemblée générale ordinaire publique aurait lieu tous les trois mois à compter de ce jour.

À la question de l'ouverture de l'association aux membres choisis par méritocratie, il a été décidé que nous devons définir plus précisément les modalités d'obtention et de conservation de ce statut, avant de le mettre en place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

**Le président**

**Le secrétaire**